entreprises pour l'environnement

La Lettre

N° 63 • Janvier 2022



Trois questions à

François Clément-Grandcourt,
Directeur général de Briquets BIC

Quels sont vos principaux enjeux de développement durable ?

Un briquet est un objet particulier du quotidien : allumer une flamme touche souvent à des dimensions essentielles. Contrairement aux idées reçues, plus de la moitié des flammes allumées servent à cuisiner, s'éclairer, se chauffer, ainsi que célébrer (usages festifs, culturels, religieux). La flamme est aussi une source d'énergie portable, autonome, dernier recours en cas de défaillance des autres, par exemple lors des catastrophes. Pouvoir allumer une flamme est donc indispensable à bien d'autres que les fumeurs.
Chez BIC, notre priorité absolue a toujours été et restera la sécurité des consommateurs : plus des deux tiers des modèles de briquets disponibles en Europe ne respectent pas la norme internationale de sécurité en vigueur et 90 % ne respectent pas la norme de sécurité enfants, ce qui provoque environ 30 000 brûlés graves par an dans l'Union européenne et un coût sociétal associé estimé entre 10 et 14 milliards d'euros.
Un autre enjeu pour BIC, et nous en avons bien conscience, est de réduire notre empreinte carbone, 160 000 teqCO_2, dont plus de la moitié provient des matières premières utilisées.
L'impact de la fin de vie des briquets est un troisième axe ; pour que nos produits ne se retrouvent pas dans la nature, nous travaillons pour leur collecte et leur recyclabilité et pour qu'ils aient un impact le plus faible possible sur l'environnement, s'ils se retrouvaient par accident hors des circuits de déchets.
Notre approche est scientifique et c'est sur la science que nous basons toutes nos réflexions et actions afin d'opérer cette transition vers un modèle d'économie circulaire. Nous voulons être des pionniers de la transformation de l'industrie du briquet.

Quelles sont les pistes poursuivies pour améliorer la sécurité des briquets sur le marché ?

L'Europe s'est construite sur son marché unique, mais aussi sur la protection du consommateur. Elle a parfois du mal à concilier les deux, dans la mesure où le respect des normes de sécurité n'est pas vérifié par les autorités compétentes, faute de moyens humains et financiers (lors de notre dernière vérification, il n'y avait toujours que deux douaniers à Rotterdam pour 900 000 conteneurs débarqués chaque année) mais aussi d'une législation fixant des obligations et des responsabilités claires aux opérateurs comme aux autorités.
Les institutions européennes en sont conscientes et travaillent actuellement à la révision d'un texte clé, la Directive sur la Sécurité Générale des Produits. Cette révision pourrait changer la donne. J'espère que la question de l'application des normes de sécurité sera enfin efficacement traitée pour assurer à la fois la sécurité des citoyens européens et une concurrence loyale entre acteurs économiques, faute de quoi de plus en plus on risque de continuer à privilégier le moins-disant en matière de sécurité. Non seulement cela met en danger les citoyens européens qui pensent acheter des produits sûrs, mais cela résulte aussi en une vraie concurrence déloyale à l'égard des opérateurs économiques européens qui jouent le jeu.
Assurer cette surveillance de marché, comme le font les États-Unis, le Canada qui protègent le consommateur contre les défaillances du marché, est un prérequis non négociable, pour la sécurité des consommateurs, encore plus pour le développement durable. Il ne peut y avoir de transformation structurante pour notre industrie, tant sur la sécurité que sur le développement durable, s'il n'y a pas des règles claires, respectées et surveillées.

Quelles solutions préparez-vous pour rendre votre métier circulaire ?

Nous avons exploré plusieurs pistes et, parce que certaines décisions vont être structurantes et demander des investissements de long terme, nous avons voulu être en capacité de les prendre de manière éclairée en nous basant sur des données issues de la recherche scientifique.
Nous avons tout d'abord beaucoup questionné, et notamment bon nombre d'idées reçues. À commencer par celle du briquet rechargeable. Bien loin de ce qu'on pourrait penser, ce n'est pas une solution car l'acte de recharger par les consommateurs peut être très dangereux, il laisse échapper du butane qui a plus d'impact sur l'effet de serre que le CO_2 que l'on veut éviter. La recharge de gaz a un impact très important. Au final, le briquet rechargeable a une empreinte plus élevée que le briquet non rechargeable.
Nous expérimentons actuellement la collecte de briquets usés pour recyclage dans deux régions en Espagne. Le test de collecte sur les lieux d'achat est concluant et nous allons la généraliser, d'abord en Espagne puis dans quelques autres pays dans les dix-huit prochains mois. Pour des raisons de sécurité, nous ne collectons que nos propres briquets, qui pourront être désassemblés et recyclés grâce à la toute première machine de désassemblage et de recyclage que nous avons développée.
Même si ce recyclage est encore débutant, nos analyses nous montrent que l'on peut diviser l'empreinte carbone d'une flamme par deux en faisant trois choses :
• appliquer les normes existantes ;
• accroître la durée de vie du briquet en faisant passer le nombre minimum de flammes à 3 000, alors que la moyenne du marché est d'un peu plus de 1 000 ;
• produire un briquet à faible impact carbone, utilisant par exemple du plastique recyclé. Le gaz, de l'isobutane, pourra très probablement à terme être biosourcé, même si pour le moment il n'y a pas de piste sérieuse.
Nous revoyons notre supply chain. Nous avons revu la totalité de nos emballages, avec notamment des barquettes en cellulose. Nous avons des usines sur chaque continent, au plus près de nos marchés. Nous compenserons les émissions résiduelles.

édito

Pour EpE, l'année 2022 qui s'ouvre sera pleine de sens et de réflexion, avec l'anniversaire de nos 30 ans qui sera l'occasion d'un bilan, d'une vérification que le rythme de transformation est compatible avec les enjeux d'environnement et avec leurs échéances de 2050. Nous sommes à mi-chemin, il reste moins de 30 ans...
Les Trois Questions à François Clément-Grandcourt, ci-contre, montrent que tous ces enjeux sont aujourd'hui pris ensemble par certains membres, et intégrés dans les stratégies des entreprises dès la conception des produits, des usines et des réseaux.
La Question Ouverte, quant à elle, témoigne de la volonté de prendre en compte la préservation de la biodiversité au même rang que celle du climat, malgré les difficultés méthodologiques, dans les actions de terrain autant que dans le dialogue privé-public européen.

Bonne année 2022 !

Claire Tutenuit,
Déléguée générale

Biodiversité : comment entreprises et Union européenne peuvent-elles changer l'échelle de l'action ?

Le thème de la 7e édition du sommet annuel European Business & Nature Summit (EBNS), tenu les 30 novembre et 1er décembre, était le changement d'échelle de l'action des entreprises, et les conditions à rassembler pour le favoriser.

Plus de 1 100 participants de 44 pays se sont réunis virtuellement pendant deux jours, autour de 13 sessions thématiques, pour dialoguer avec les quelque 80 intervenants, dirigeants de grandes entreprises et représentants des institutions européennes, de gouvernements nationaux, d'institutions scientifiques et d'organisations non gouvernementales. Ce dialogue de haut niveau a été rendu possible grâce aux efforts de la plateforme européenne Business@Biodiversity de la Commission européenne et de ses nombreux partenaires, au premier rang desquels EpE, coorganisateur du sommet.

Produire sans détruire

Les entreprises participant à l'EBNS 2021 reconnaissent aujourd'hui que la préservation de la biodiversité est aussi urgente que celle du climat et ont montré une grande diversité d'actions et d'engagements, et une maturité qui croît avec l'expérience. Dans certains cas, des compromis doivent être trouvés entre les deux enjeux, par exemple dans l'usage des sols ; dans d'autres comme la lutte contre la déforestation importée on voit apparaître des synergies.

Stratégie « De la ferme à la fourchette », traçabilité des chaînes d'approvisionnement internationales, développement des énergies renouvelables sont apparus comme des sujets où les plans de relance peuvent favoriser la transition écologique. Dans la plupart des cas, la coopération privé-public est apparue indispensable pour intégrer la nature dans les décisions économiques, en les fondant sur des approches chiffrées et basées sur la science.

Un point commun aux différents débats a été l'importance de monter la priorité donnée à la biodiversité dans les accords de commerce international que négocie l'Union européenne, de façon à préserver un *level playing field* tout en permettant la prise en compte de la biodiversité, souvent à travers des exploitations moins intensives mais porteuses de bénéfices collectifs.

De nouveaux engagements act4nature

À l'occasion du sommet, 13 entreprises ont également rejoint act4nature international et rendu publics leurs engagements pour la biodiversité, reconnus comme SMART par le comité de pilotage multi-parties prenantes de l'initiative : Bureau Veritas, Club Med, Covivio, Eramet, ERM, Gecina, Groupe SEB, Groupe Servier, InVivo, Sanofi, Scor, Storengy SAS et Unibail-Rodamco-Westfield. Le nombre d'entreprises engagées dans act4nature international depuis 2020 s'élève désormais à 57.

Les engagements de la communauté financière

Sept nouveaux signataires de l'engagement Finance for Biodiversity Pledge ont aussi été annoncés, montrant une prise de conscience de la difficulté de mesurer les impacts et dépendances des acteurs. Les 75 signataires représentent au total plus de 12 000 milliards € d'actifs dans 17 pays, trois fois plus qu'à la création du dispositif par les 26 fondateurs il y a un an.

Cette mobilisation de la communauté financière apparaît comme un moteur puissant de l'action des entreprises sur le terrain, et du changement d'échelle visé.

La plupart des tables rondes ont conclu à la nécessité d'une coopération privé-public, mélange de réglementation et d'incitations économiques, pour massifier l'action des entreprises et intégrer la biodiversité à la transition écologique qui débute. Les réseaux d'entreprises partenaires du sommet ont remis officiellement au Commissaire à l'Environnement un « European Business Statement » dont il a confirmé vouloir appliquer les demandes, cohérentes avec la Stratégie européenne pour la biodiversité.

Ce Statement appelle aussi toutes les entreprises européennes, quelle que soit leur taille, à davantage d'action et de collaboration, et à soutenir un accord mondial ambitieux lors de la COP15 de 2022.

Ces engagements, dialogues et dynamiques suffiront-ils, sans arrêter un développement économique repensé, à stopper la perte de biodiversité que tous constatent aujourd'hui ?

Sylvie Gillet & **Nathalie de La Falaise,**
Directrice de la communication
et des partenariats

Dialogues

Membres

- **Briquets BIC** et **La Financière de l'Échiquier** ont rejoint l'association.

Actualités

- Le guide à l'usage des communicants « **Représentations des modes de vie et transition écologique** » est paru le 4 novembre, en présence de Jean-Laurent Bonnafé, Agathe Bousquet, Raphaël de Andreis, Arnaud Leroy et de nombreuses parties prenantes. Cléa Martinet, Directrice DD de Renault, et Claire Tutenuit l'ont présenté au E-Marketing Day.
- EpE, partenaire de la Commission européenne et de sa plate-forme Business&Biodiversity, a coorganisé le **European Business & Nature Summit** de 2021. Les replays et le European Business Statement remis à la Commission sont disponibles sur notre site.
- 29 entreprises membres ont participé à la **COP26**, et leurs dirigeants ont contribué à de nombreux débats et échanges. EpE a organisé plusieurs événements sur la gouvernance de la biomasse, l'économie circulaire, ou la mobilisation des chaînes de valeur dans les stratégies de neutralité carbone sur le pavillon de l'UE.
- EpE a été renommée membre du COS de la FRB, de même que plusieurs entreprises membres.
- EpE, en partenariat avec l'ANDRH, a diffusé une série de contenus sur le rôle à jouer par les DRH dans la transition écologique, les outils pour le faire et de bonnes pratiques d'entreprises.
- La publication « Les partenariats de l'économie circulaire » est disponible en version anglaise.
- Les prochains engagements dans **act4nature international** sont à déposer avant le 28 janvier 2022 : **engagement@act4nature.com**

Du côté d'EpE

- **Sylvie Gillet** a quitté ses fonctions au sein d'EpE fin 2021.
- **Nathalie de La Falaise** est nommée Directrice de la communication et des partenariats.

Les membres d'EpE

AIG FRANCE • AIR FRANCE • AIR LIQUIDE • AIRBUS GROUP • APAVE • AXA • BASF FRANCE • BAYER FRANCE • BCG • BRIQUETS BIC • BNP PARIBAS • BPCE/NATIXIS • CAISSE DES DÉPÔTS • CHANEL • CHIMIREC • CIMENTS CALCIA • CMA CGM • CNES • CREDIT AGRICOLE S.A / AMUNDI • CRÉDIT MUTUEL • DELOITTE • EDF • ENGIE • ERM FRANCE • FAURECIA • GROUPE ADP • HERMES • IMERYS • GROUPE INVIVO • KERING • LA FINANCIÈRE DE L'ÉCHIQUIER • GROUPE LA POSTE • LAFARGE FRANCE • L'ORÉAL • LVMH • MACIF • MARSH • MICHELIN • MICROSOFT FRANCE • NEXITY • PAPREC GROUP • PLASTIC OMNIUM • PRIMAGAZ • PUBLICIS • RENAULT • REXEL • RTE • SAINT-GOBAIN • SANOFI • SCHNEIDER ELECTRIC • SÉCHÉ ENVIRONNEMENT • SIACI SAINT HONORE • SNCF • SOCIÉTÉ GÉNÉRALE • SOLVAY • SUEZ • TOTALENERGIES • VALLOUREC • VEOLIA • VESUVIUS • VINCI • VIVENDI

epe entreprises pour l'environnement
@epe_asso

La Lettre d'EpE N°63 - Janvier 2022

Retrouvez cette lettre et tous les travaux d'EpE sur www. epe-asso.org
Directeur de la publication : Claire TUTENUIT
Périodicité : lettre trimestrielle, ISSN : 1779-2339
50, rue de la Chaussée d'Antin, 75009 Paris
Tél : +33 1 49 70 98 50
Abonnement - désabonnement : lalettre@epe-asso.org
Imprimé sur papier recyclé ou sur votre papier